Village-Neuf (68)

Plateforme de gestion de déchets

Consultation du public

Réunion publique d’ouverture

Lundi 9 novembre 2026 à 18 h

Salle RiveRhin, 20 boulevard d’Alsace

Village-Neuf

OTE INGÉNIERIE — Construction & environnement

Valorimat — Recyclons, préservons

Sommaire :

Contexte du projet

01 Les étapes de la consultation et les documents disponibles

02 La société et le projet

03 Enjeux et incidences environnementales

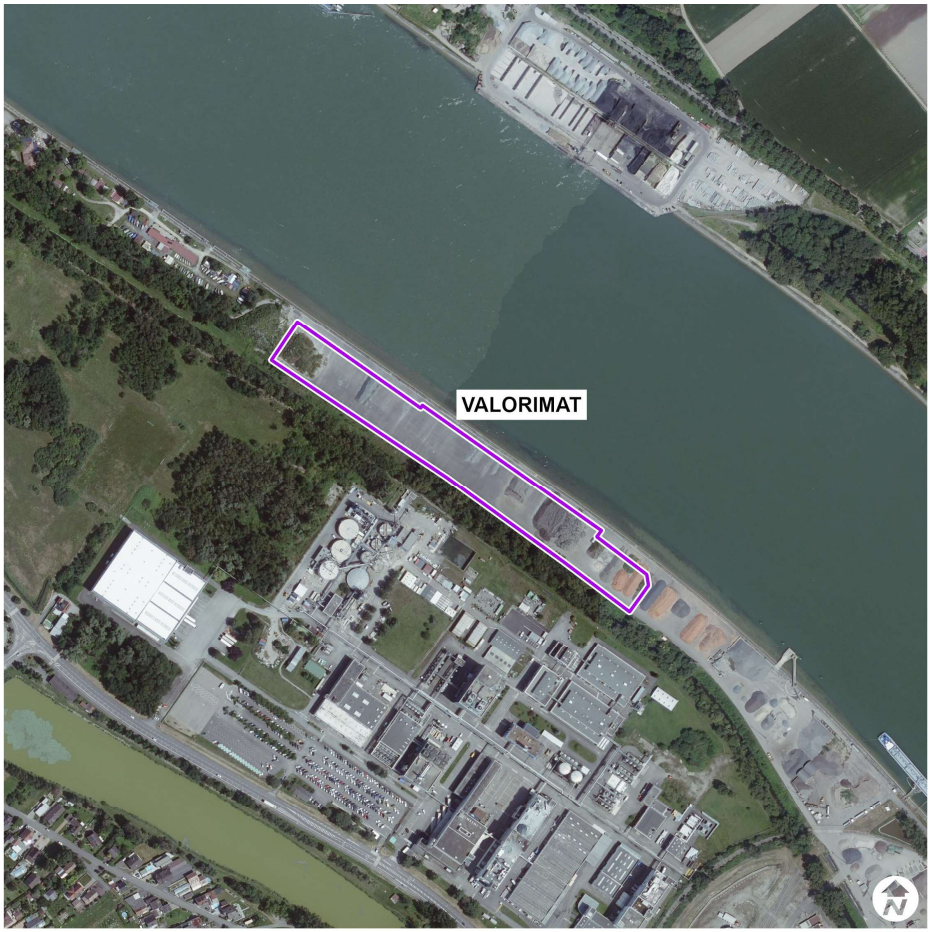
04 Analyse des risques liée au projet

05 Questions/réponses

Contexte du projet

Localisation et emprise du terrain

- 20 800 m²
- Zone UEa du PLU de Village-Neuf (activités économiques)
- Zone portuaire de Huningue / Village-Neuf
- Terrain propriété de EuroRheinPort
- Opérateur du Port : Swiss Terminal
- Terrain loué à Valorimat (amodiation)
- Projet Valorimat = retenu par EuroRheinPort et Swiss Terminal → constitue un outil opérationnel du Port

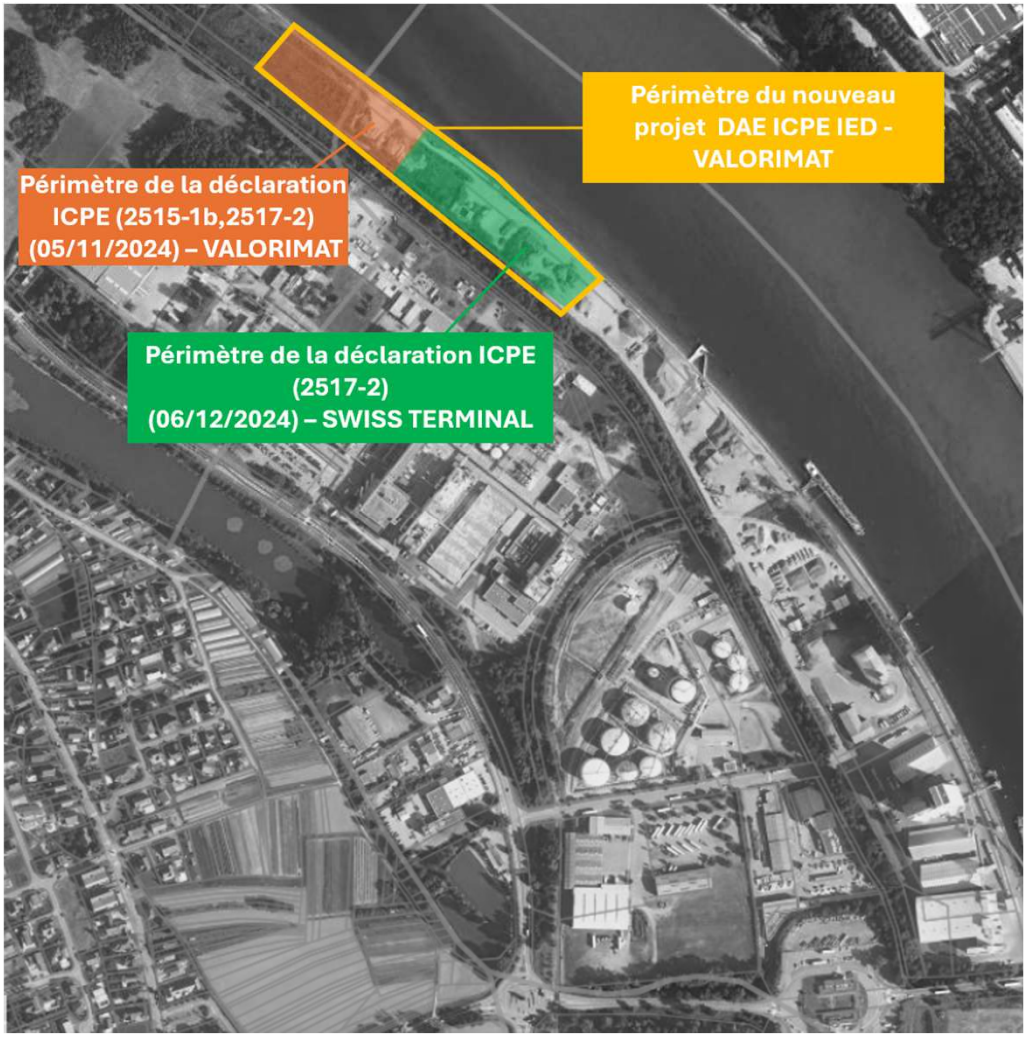


Contexte du projet

Usage actuel du terrain

- Plateforme déjà artificialisée, aménagée par Euro Rhein Ports

- Surface actuellement occupée par 2 exploitants pour le transit de matériaux inertes : (régime de Déclaration ICPE)



01

Les étapes de la consultation et les documents disponibles

Les étapes de la consultation et les documents à consulter

Le calendrier de la consultation

3 novembre 2026

Début de la consultation du public

9 novembre 2026 à 18 h

Réunion publique d'ouverture

Salle RiveRhin
20 boulevard d'Alsace
Village-Neuf

14 décembre 2026

Permanence du commissaire enquêteur

15 h à 18 h
Mairie de Village-Neuf

22 janvier 2027

Réunion publique de clôture

Lieu et heure à préciser dans un nouvel avis

3 février 2027

Fin de la consultation du public

Après la clôture : rapport et conclusions de la commissaire enquêtrice sous trois semaines

Les étapes de la consultation et les documents à consulter

Comment participer ?

En ligne : www.registre-dematerialise.fr/7695/

Par courriel : consultation-du-public-7695@registre-dematerialise.fr

Par courrier : Mme Solange GARIN, commissaire enquêtrice, mairie, 81 rue du Général de Gaulle, 68128 Village-Neuf

En mairie par écrit, ou oralement / par écrit à la permanence du 14 décembre.

Poste informatique à la préfecture Colmar sur rendez-vous : pref-bepic@haut-rhin.gouv.fr

Les étapes de la consultation et les documents à consulter

Pourquoi une autorisation environnementale ?

- **Déchets stockés** : terres et matériaux de chantier sains et pollués (enrobés, ballasts, bétons, briques), et traverses ferroviaires en bois traitées à la créosote.
- **Une autorisation environnementale nécessaire** : stockage de déchets dangereux présentes sur le site. Le dossier évalue les effets, les risques et les moyens de maîtrise.
- **Une consultation avant la décision** : les riverains peuvent consulter le dossier et donner leur avis.

Les étapes de la consultation et les documents à consulter

Le dossier d'autorisation

Les principaux documents à consulter sur le registre

Présentation du projet et plans	Les activités, les déchets acceptés, les quantités, les lieux de stockage et les règles applicables.
Étude d'impact	Les effets sur le trafic, les poussières, le bruit, l'eau, les sols, la nature et la santé. Les protections et les contrôles prévus.
Étude de dangers	Les accidents et les incendies étudiés, leurs effets possibles et les moyens pour les éviter ou y faire face.
Études et annexes techniques	Les études spécifiques liées à la réglementation ICPE
Deux résumés non techniques	Un résumé non technique de l'étude d'impact et un résumé non technique de l'étude de dangers.

Au fil de la consultation : les avis des autorités et les réponses de VALORIMAT seront également publiés sur le registre.

02

La société et le projet

Présentation

Valorimat

Valorimat possède deux **sites de valorisation de matériaux inertes** appartenant au groupe Sassi, sur les communes de Village-Neuf et Wittenheim.

Valorimat transforme les déchets inertes issus des chantiers en produits recyclés de qualité, contribuant ainsi à **l'économie circulaire** et à la préservation de l'environnement.

Wittenheim



Notre histoire

2005

Commerce de graviers et sables

2017

Installation sur la plateforme portuaire Village-Neuf / Huningue

2020

Unité de fabrication de substrats et de chargement

2022

Reprise de la société Valorimat Wittenheim

Unité de préparation de ballast de chemins de fer

2023

Nouveau siège social à Bartenheim

Acquisition d'un camion souffleur

2026

Premières commandes par voie ferroviaire

Unité de remplissage Big-Bag

Acquisition d'un camion grue

Création de la société Valorimat-Village-Neuf









Nos activités

Sassi

- Conception de substrats
- Vente de substrats, graves, sables, paillages
- Services de livraison (BB, sacs, soufflage)
- Préparation de ballaste de chemin de fer
- Chargement / déchargement portuaire et ferrovière

Valorimat

- Valorisation de matériaux : gravats, enrobés, bétons







Nos emplois

Sassi Valorimat

Aujourd'hui :

·Emploi direct : 16 personnes avec une évolution d'embauche à +12%/an depuis 2023

·Emploi indirect : env. 10 ETP



Projet :

·Emploi direct : + 5 personnes

·Emploi indirect : + 5 ETP

Projet Valorimat Village-Neuf

Valorimat

- Autorisation ICPE, dossier déposé mi-décembre 2025
- Construction d'un hangar de stockage et des installations
- Développement fluvial et ferroviaire

Village-Neuf



Projet Valorimat Village-Neuf

Valorimat

Réception de matériaux solides :



Non dangereux :

- Enrobé
- Fraisât
- Béton
- Tuiles/briques
- Verre
- Bois, déchets verts

Dangereux :

- Enrobé *(>500mg/kg)*
- Traverse de chemin de fer
- Ballast de chemin de fer
- Diverses terres

Dans le but d'opérer un tri, une valorisation et/ou une massification en vu de :

Non dangereux :

- Enrobé / béton : BTP
- Tuiles : végétalisation
- Fraisât : centrale enrobée
- Verre, bois, déchets verts : filières de recyclages

Dangereux :

- Enrobé / Traverse de chemin de fer / Ballast de chemin de fer / Diverses terres : regroupement pour transport ferroviaire ou fluvial vers exutoires agréés (FR, NL, BE).





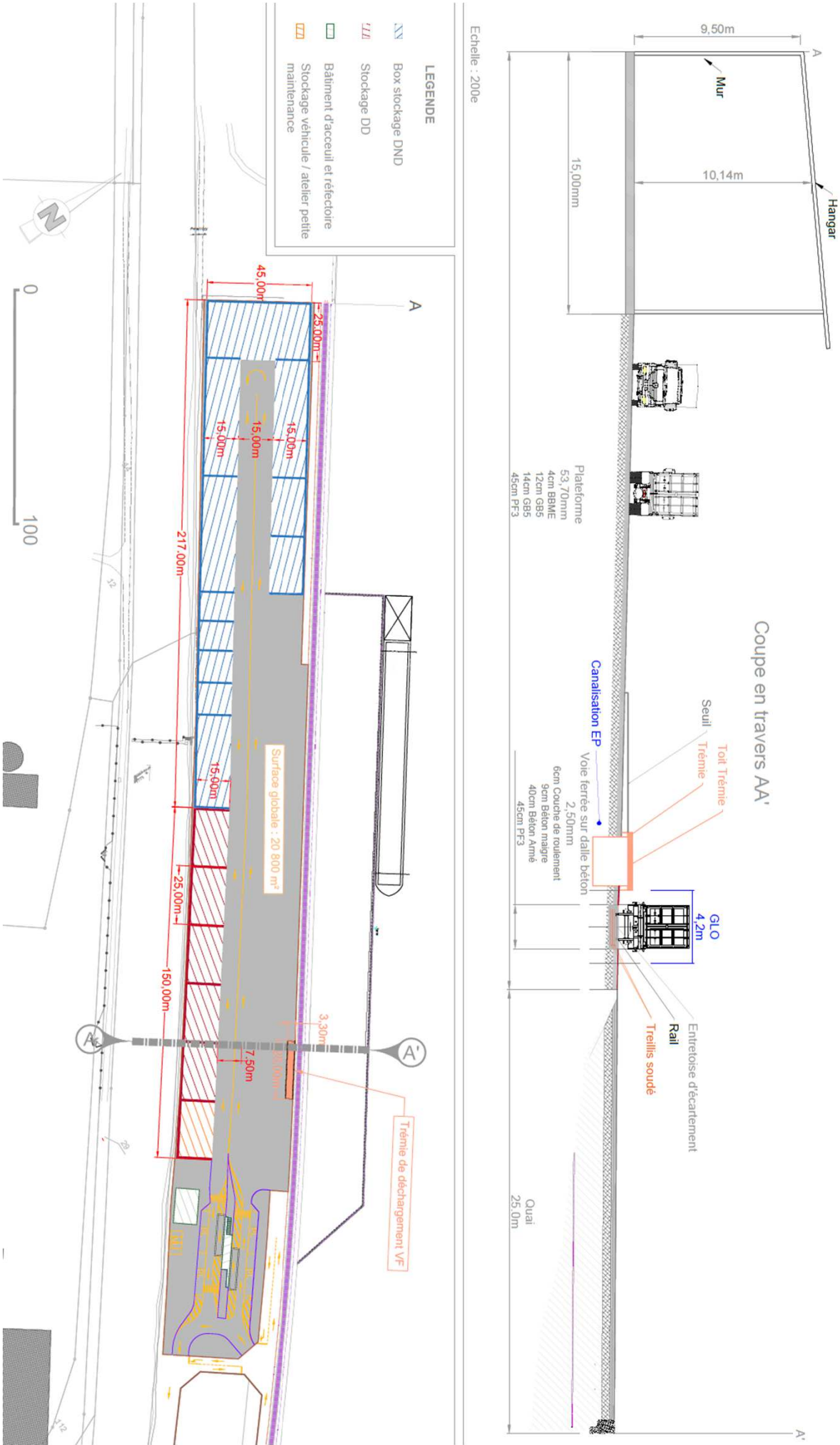
Projet Valorimat Village-Neuf

Localisation du projet

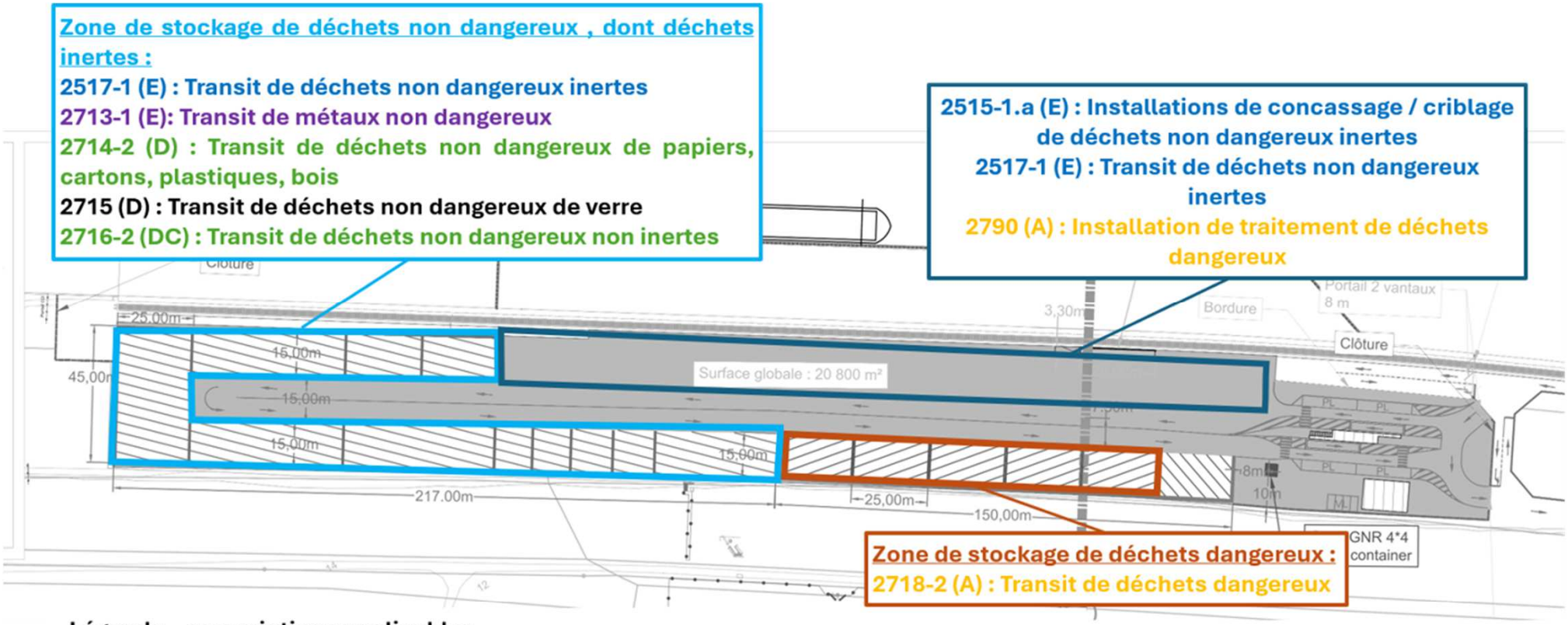


Projet Valorimat

Implantation du projet



Annexe : Classement ICPE



Légende – prescriptions applicables

AMPG DU 26/11/12
AMPG du 06/06/18 (régime de l'enregistrement
AMPG du 06/06/18 (régime de la déclaration)
AMPG du 15/10/10
AMPG du 22/12/23

AMPG : Arrêté ministériel de prescriptions générales

Projet Valorimat Village-Neuf

Valorimat

Quels atouts pour le territoire ?

Un projet au service du territoire

L'implantation d'un centre de recyclage et de transit de déchets répond à un besoin réel du bassin sud-alsacien et de la région tri-frontalière (France – Suisse – Allemagne).

Les entreprises locales du BTP recherchent des solutions de proximité, n'entraînant pas de trajets longs, coûteux et générateurs d'émissions CO2.

Ce projet apporte **une réponse locale, non délocalisable et durable**.

Projet Valorimat Village-Neuf

Valorimat

Quels atouts pour le territoire ?

Des bénéfices économiques directs et mesurables

Création d'emplois locaux
- Emplois directs : exploitation, maintenance, tri, logistique, labo.
- Emplois indirects : transporteurs, entreprises de travaux publics, services.

Compétitivité accrue pour les entreprises du territoire
- Réduction des distances de transfert des déchets → baisse des coûts
- Valorisation locale des matériaux recyclés → prix compétitifs pour les chantiers publics et privés.

Projet Valorimat Village-Neuf

Valorimat

Quels atouts pour le territoire ?

Un projet pour la transition écologique

Hausse du taux de recyclage du BTP
Le Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets Grand Est impose une augmentation de la valorisation des déchets inertes. Ce projet répond directement à ces objectifs régionaux.

Réduction des émissions de CO_2
Moins de transports vers des centres éloignés, ou massification des flux vers des transports multimodaux =
• baisse des émissions,
•amélioration du bilan environnemental des chantiers locaux.

Préservation des ressources naturelles
•En produisant des granulats recyclés, le projet limite l'extraction en carrière et favorise l'économie circulaire et limite l'enfouissement

Projet Valorimat Village-Neuf

Valorimat

Quels atouts pour le territoire ?

Une opportunité stratégique dans la zone tri-frontalière

• La croissance et la densité de chantiers dans l'agglomération génèrent une demande forte en traitement de matériaux.

• Le site permet de réduire la dépendance à des infrastructures éloignées et d'améliorer l'autonomie du territoire.

•Cette implantation renforce la place de l'agglomération de Saint-Louis comme **acteur majeur de l'économie circulaire** dans le Rhin supérieur.

4

Projet Valorimat Village-Neuf

Valorimat

Quels atouts pour le territoire ?

Un projet maîtrisé, compatible avec son environnement

Intégration paysagère et maîtrise des nuisances
L'activité porte sur des déchets inertes, **stables, sans odeurs, sans fermentations**

Transparence et engagement
Nous nous engageons à respecter le cadre réglementaire, notamment ICPE.

5

Projet Valorimat Village-Neuf

Quels atouts pour le territoire ?

Un outil au service des politiques publiques locales

Le centre de recyclage et de transit contribue directement à :
• la **transition écologique** (limitation de l'enfouissement et solution de substitution aux ressources naturelles)
• la **réduction de l'empreinte carbone** des chantiers publics,
• le **développement économique local**,
• l'**autonomie du territoire** en matière de gestion des déchets,
• l'**économie circulaire** prônée par l'Union européenne, le Grand Est et le Sud Alsace.



Présentation Valorimat

Quelques références clients

Projet Valorimat Village-Neuf

Quels atouts pour le territoire ?

Conclusion : un projet aligné avec les priorités politiques du territoire

Ce projet permet de **créer localement de la valeur, de l'emploi et du recyclage**, tout en réduisant l'impact environnemental des activités du BTP.

Il s'inscrit pleinement dans les ambitions territoriales en matière de développement économique, de durabilité et de gestion responsable des ressources.

03

Enjeux et incidences environnementales

Les enjeux et les incidences

La démarche de l'étude d'impact

1. État initial et enjeux

Caractériser l'environnement du site et ses sensibilités : population et santé, eau, air, sols, biodiversité et paysage.

Hiérarchiser les enjeux pour cibler l'analyse des effets du projet.

2. Évaluation des incidences

Évaluer les effets pendant les travaux et l'exploitation, ainsi que les interactions entre les milieux.

Apprécier leur importance selon leur nature, leur intensité, leur étendue et leur durée.

3. Mesures ERC et suivi

Éviter les effets négatifs dès la conception, puis réduire ceux qui subsistent. Évaluer les incidences résiduelles et compenser les effets négatifs notables si nécessaire.

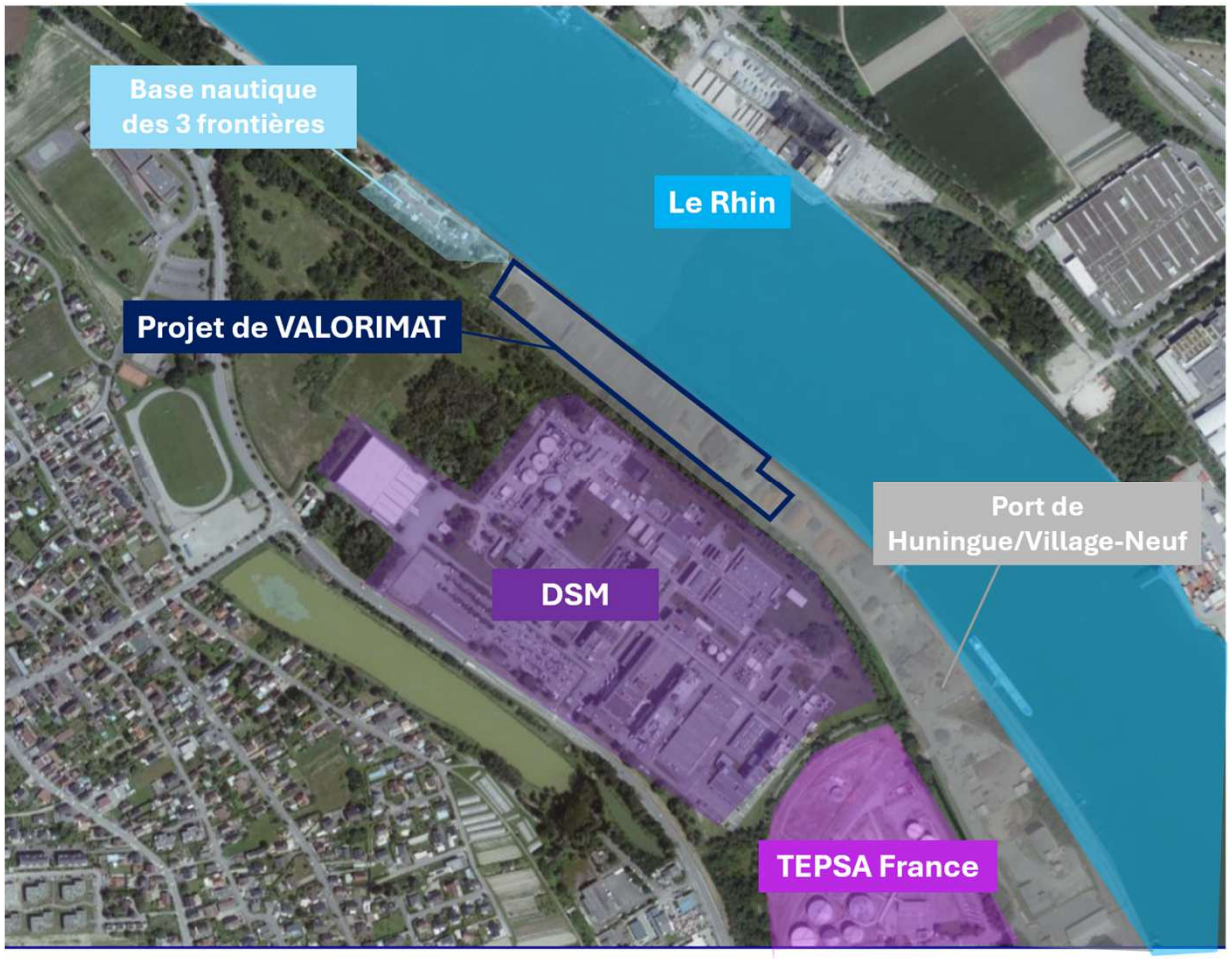
Suivre les effets du projet et l'efficacité des mesures.

OTE INGÉNIERIE Construction & environnement

Valorimat Recyclons, préservons

Les enjeux environnementaux

Un terrain déjà aménagé

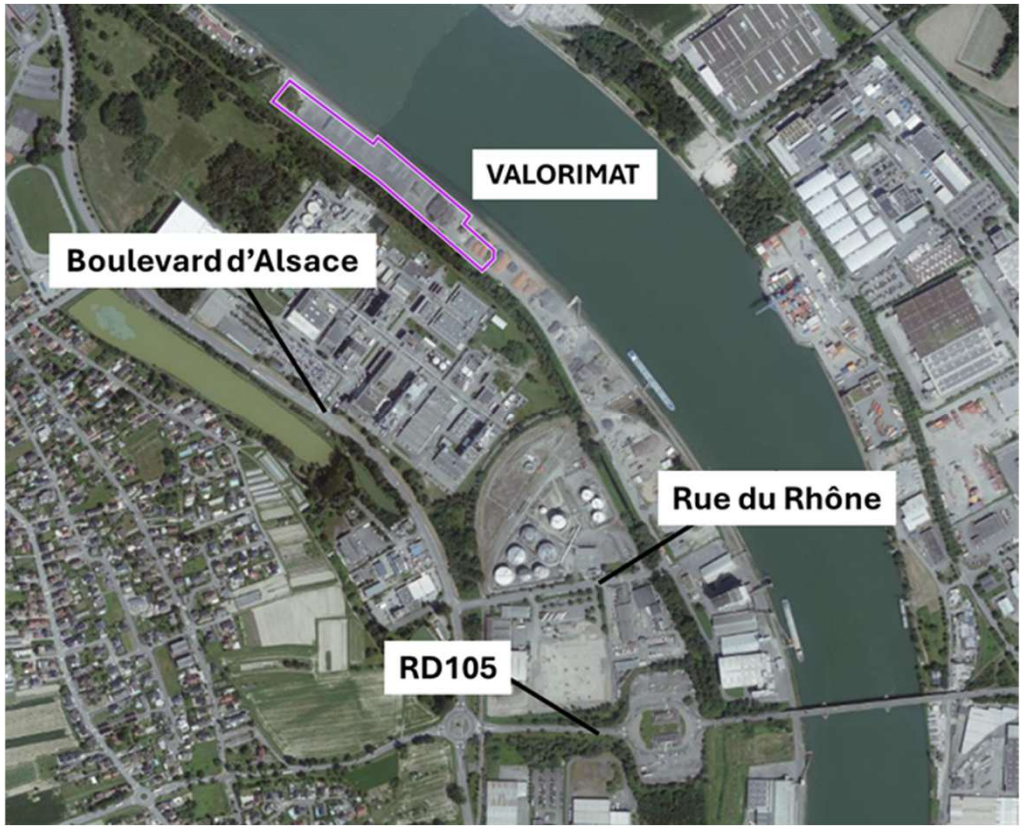


- Projet implanté dans la zone portuaire d'EURO RHEIN PORTS
- Contexte industriel - sites voisins industriels : DSM / TEPSA France (Rubis Terminal)
- Habitations les plus proches à environ 400 m et base nautique à 140 m

Les enjeux environnementaux

Trafic

Mode	Trafic total prévu	Ce qui change
Route	**42 poids lourds / jour** **8 véhicules légers / jour**	**+6 poids lourds** **+2 véhicules légers / jour** **par rapport à l'existant**
Rhin	Environ 51 bateaux / an	Effet jugé très faible par rapport au trafic actuel
Rail	Environ 50 trains / an	Le réseau peut accueillir ces trains



➡ Le recours au transport fluvial et ferroviaire permet de limiter le recours à la route

Les enjeux environnementaux

Poussières et bruit

Sujet	Sources et protections prévues
Poussières	**Origine : Machines de concassage/criblage, déplacements et circulation.** **Mesures de prévention : Brouillard d'eau par temps sec et venteux, transports bâchés et stockages couverts des matières dangereuses**
Bruit	Origine : Activité de concassage/criblage et manutention des déchets Une modélisation a été réalisée pour le projet : respect des limites en bordure du site et près des habitations étudiées Mesures de prévention : mur de 4 m, couverture partielle

Les enjeux environnementaux

Quel parcours pour l'eau de pluie ?

1)COLLECTER
Pluie sur
la plateforme

→

2)STOCKER
Cagettes enterrées étanches :
875 m³
Volume de pluie généré sur la plateforme pour la pluie de référence : **579 m³**

→

3)TRAITER
Séparateur
d'hydrocarbures

→

4)REJETER
Vers le Rhin
9,5 litres/s max

↓

EN CAS D'ACCIDENT OU D'INCENDIE

Fermeture de la vanne : les eaux restent sur le site

EAUX SANITAIRES
Circuit séparé

Toilettes
et lavabos

→

Cuve
de 3 m³

→

Transfert à la station
d'épuration de Village-Neuf

Les enjeux environnementaux

Comment vérifier les effets dans la durée ?

Ce que l'on contrôle	Quand et quoi mesurer ?
Eaux pluviales	Tous les 6 mois : matières en suspension, pollution mesurée par la demande chimique en oxygène (DCO), hydrocarbures et polluants spécifiques (HAP, métaux …)
Eaux usées	Chaque année : matières en suspension, pollution mesurée par la demande chimique et biologique en oxygène (DCO et DBO_5) et hydrocarbures totaux
Eaux souterraines	Tous les 3 mois : qualité de l'eau, métaux et hydrocarbures
Poussières	Tous les 3 mois : retombées des poussières
Bruit	Chaque année, puis tous les 3 ans si les résultats sont conformes

OTE INGÉNIERIE Construction & environnement
Valorimat Recyclons, préservons

04

Analyse des risques liée au projet

Les accidents possibles et les moyens de les prévenir

Analyse des risques liée au projet

Le principe de l'étude de dangers

1 **Repérer les dangers**

Identifier les produits et les équipements dangereux, puis les situations pouvant conduire à un accident

2 **Évaluer et classer**

Estimer la probabilité et les effets des accidents.Approfondir les scénarios les plus probables et les plus graves.

3 **Classer les phénomènes dangereux**

Classer les évènements selon leur gravité et leur probabilité d'occurence

	Probabilité de l'accident : de la plus faible (E) à la plus forte (A)				
Gravité pour les personnes	**E**	**D**	**C**	**B**	**A**
Désastreux	Sites nouveaux : NON partiel Sites existants : MMR rang 2	NON rang 1	NON rang 2	NON rang 3	NON rang 4
Catastrophique	MMR rang 1	MMR rang 2	NON rang 1	NON rang 2	NON rang 3
Important	MMR rang 1	MMR rang 1	MMR rang 2	NON rang 1	NON rang 2
Sérieux			MMR rang 1	MMR rang 2	NON rang 1
Modéré					MMR rang 1

Clé de lecture

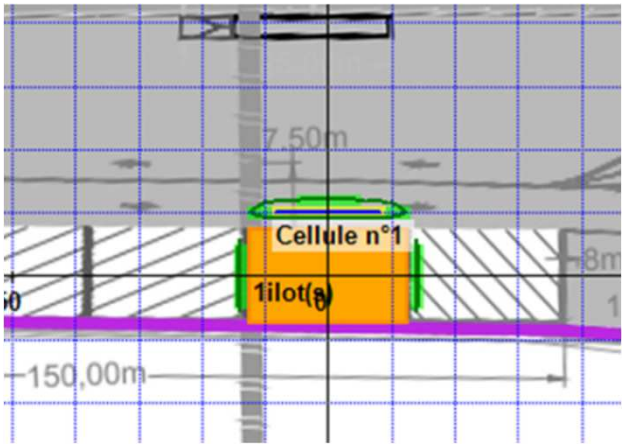
MMR : mesures de maîtrise des risques

NON : risque non acceptable

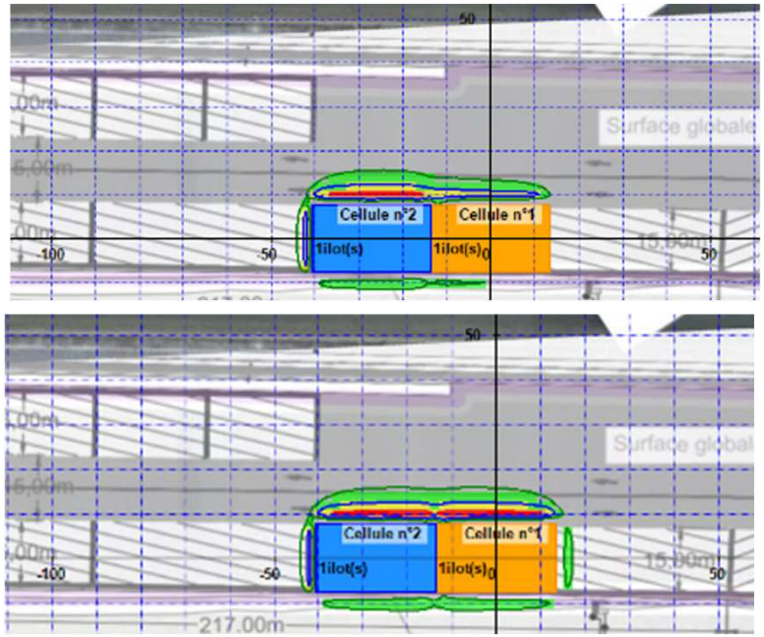
Analyse des risques liée au projet

Modélisation des scénarios d'incendie

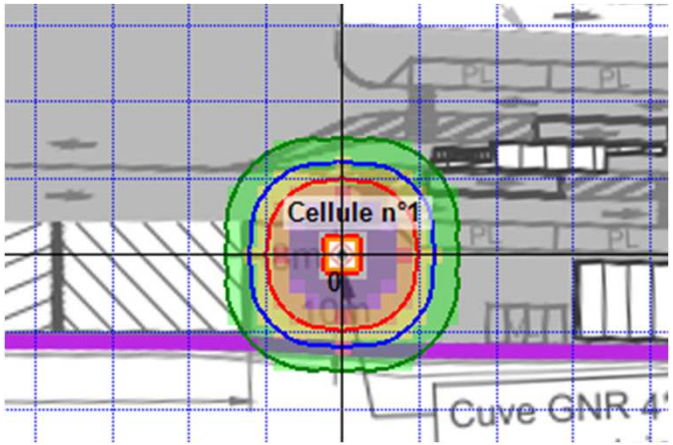
Incendie des traverses



Bois et déchets verts



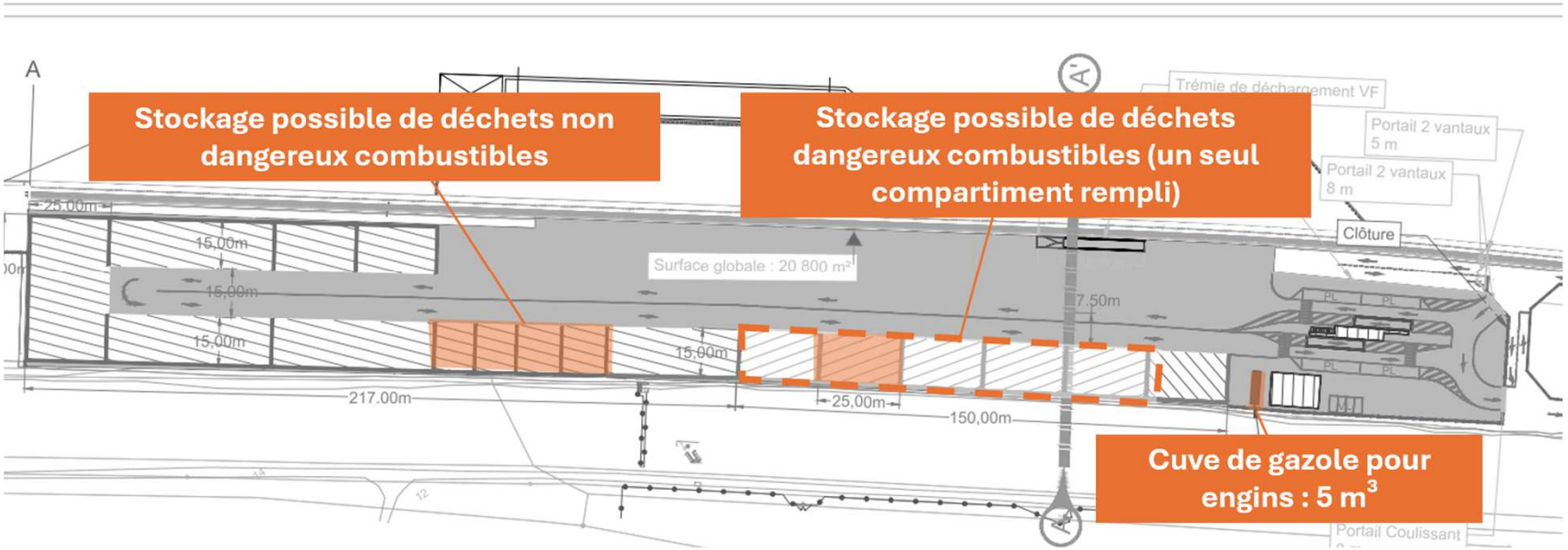
Cuve de gazole



En cas d'incendie, les effets thermiques **restent aux abords du site**

Analyse des risques liée au projet

Mesures de prévention



Prévenir et maîtriser les écoulements accidentels

- Plateforme imperméabilisée
- Cagettes enterrées pour recueillir les écoulements
- Stockage sur rétention de la cuve de gazole

Prévenir et maîtriser les incendies

- Caméras thermiques
- Rondes de surveillance
- Murs séparatifs en béton pour limiter la propagation des incendies
- Poteaux incendie et extincteurs

05

Questions/réponses

Vos contributions sont possibles jusqu’au 3 février 2027.

Adresse vers le registre : www.registre-dematerialise.fr/7695/